

LES FEMMES ET LA RETRAITE

POUR DE MEILLEURS RÉGIMES PUBLICS!

En comparaison avec les autres pays de l'OCDE, le Canada et le Québec continuent de faire piètre figure au chapitre de la préparation à la retraite.

Pour la FTQ, le gouvernement du Québec doit, à tout le moins, augmenter le RRQ au même niveau que le gouvernement canadien s'est engagé à augmenter le RPC dans le cadre de l'entente avec les provinces.

Alors que le gouvernement fédéral s'entend avec les provinces pour améliorer -- quoique de façon très, très modeste -- le Régime de pensions du Canada (RPC), le Québec « réfléchit à la question ». Le ministre québécois des Finances continue d'ignorer les revendications de larges pans de la société civile, dont la FTQ, pour l'amélioration du Régime de rentes du Québec (RRQ), et semble pencher davantage pour l'épargne volontaire²¹ comme solution, ce qui est loin d'être favorable aux femmes.

Le ministre semble oublier -- ou ignorer -- la mesure spécifique du dernier plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)²². Selon cette mesure, le gouvernement se doit d'évaluer les impacts différenciés sur les femmes et les hommes de toute proposition de modification au RRQ.

Constats pour nourrir la réflexion du gouvernement du Québec :

- les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes et ont une moins grande capacité d'épargner;
- le salaire hebdomadaire moyen des travailleuses à temps plein correspond à 86% de celui des travailleurs²³;
- le revenu total médian des femmes représente 71% de celui des hommes²⁴;
- les rentes des femmes sont moindres que celles des hommes en raison de leurs salaires inférieurs;
- elles sont proportionnellement plus nombreuses à prendre leur retraite avant 65 ans, entre autres à cause de responsabilités familiales, des emplois qu'elles occupent et de la pénibilité de leurs conditions de travail²⁵; elles s'en trouvent donc pénalisées par des rentes encore plus faibles;
- l'espérance de vie des femmes surpasse celle des hommes (84 contre 80 ans en 2014²⁶); elles doivent donc économiser plus qu'eux pour maintenir leur niveau de vie à la retraite;
- dans le calcul des rentes, seuls les régimes publics de retraite comme le RRQ et le RPC tiennent compte des réalités et parcours différents des femmes et des hommes sur le marché du travail (responsabilités familiales; travail à temps partiel...);
- les régimes publics comptent pour 50% des revenus des femmes après 65 ans, et pour 32% du revenu des hommes²⁷;
- l'épargne volontaire (REER, RVER...) fait porter tous les risques à la personne qui cotise et les frais de gestion sont plus élevés...

Des pistes de solution pour le ministre !

Compte tenu de la situation défavorable des femmes face à la retraite et pour éviter de creuser les inégalités entre les sexes, il faut que le gouvernement du Québec :

- procède à une ADS pour tout changement au RRQ, comme il s'est engagé à le faire;
- bonifie de façon marquée la rente du RRQ auquel tous les travailleurs et toutes les travailleuses contribuent.

Les régimes publics de retraite comptent pour une très grande part des revenus des femmes à la retraite et sont davantage équitables que l'épargne individuelle.

C'est pour cela que depuis 2009, la FTQ réclame de rapidement doubler cette rente (de 25% à 50%), tout en rehaussant à 71 500\$²⁸ le plafond de revenu sur lequel on peut cotiser.

²¹ Comme les REER et les RVER.

²² Plan d'action rattaché à la Politique gouvernementale sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2016.

²³ CSF, Portrait des Québécoises en 8 temps, Québec, mai 2016, p. 20.

²⁴ Idem.

²⁵ CSF, Une retraite plus équitable pour les femmes, mémoire sur le rapport Innover pour pérenniser le système de retraite, août 2013, p. 12.

²⁶ CSF, Portrait des Québécoises en 8 temps, op. cit., p. 24.

²⁷ <http://observatoire-retraite.ca/ameliorer-le-regime-de-rentes-du-quebec-pour-faire-face-aux-defis-de-la-retraite/>

²⁸ Le même revenu maximum assurable que pour la CNESST et le RQAP. En 2016, il est de 71,500\$.

